

1 CULTURE ET LOISIRS

Pour la FSCF, les activités culturelles ou de loisirs concourent à l'épanouissement et au développement de la personne. C'est aussi parce que ses structures affiliées s'engagent dans une démarche d'accessibilité du plus grand nombre qu'elles participent à la cohésion sociale, à la recherche d'intégration de tous. Soucieuse de promouvoir de la façon la plus large possible les activités culturelles et artistiques auprès du plus grand nombre, la Fédération souhaite inciter ses structures affiliées à s'ouvrir et à développer des pratiques adaptées et répondant aux attentes des différents besoins de la population.

1.1 NOTRE ANGLE D'APPROCHE

Le volontaire pourra engager un programme de promotion des activités culturelles, artistiques, de loisir pour tous. Il devra accompagner la structure dans la reconnaissance de ses activités, mais aussi proposer des formes d'activités nouvelles, ou répondant à des besoins spécifiques et facilitant l'accès à la pratique du plus grand nombre (des plus jeunes aux seniors, des familles, des personnes en situation de handicap, isolées ou en situation d'exclusion).

1.2 EXEMPLE DE MISSIONS :

- Identifier les actions à mettre en place pour promouvoir les activités de l'association, et auprès d'un public le plus large possible ;
- Envisager des accueils spécifiques ou des activités en lien avec des institutions spécialisées (publics cibles : handicap, personnes âgées, jeunes en situation d'exclusion ou d'échec, ...) ;
- Initier des animations culturelles dans les écoles du quartier permettant aux jeunes de découvrir différentes activités ;
- Participer à la mise en place de rencontres culturelles ouvertes à tous ;
- Accompagner l'association dans la découverte et la mise en place de nouvelles activités, de nouvelles formes de pratique ;
- Initier la mise en place de stages culturels et artistiques tout public, sous la responsabilité des professionnels et des bénévoles de l'association ;
- Ouvrir un lieu d'accueil proposant des activités culturelles, artistiques et de loisir à des populations n'ayant pas nécessairement accès à de telles propositions ;
- Développer, en s'appuyant sur le dispositif Espace Loisirs Itinérant, des animations culturelles et de loisir sur le temps des vacances dans les territoires isolés ;
- Créer une relation avec les publics exclus de toute forme de pratique (espaces urbains ou ruraux) ;

- Participer à la mise en place et à l'animation d'ateliers culturels et artistiques auprès de jeunes sportifs sur des temps d'entraînements ou de compétitions (ateliers de lecture, d'arts plastiques, de musique, de chant) ;
- Aller au-devant de jeunes et de leur famille en les incitant à venir découvrir les installations, en organisant des opérations ponctuelles ludiques pour leur faire découvrir différentes activités, en lien avec les animateurs des différentes disciplines ;
- Participer à la création et au développement de commissions régionales de pratiques artistiques
- Accompagner les associations dans la création de sections artistiques (danse, musique, arts plastiques, cirque, ...) ;
- Favoriser l'accès à la pratique en mettant en réseau tous les acteurs d'un quartier, participant ainsi au travail de renforcement de lien social ;
- Renforcer la dimension solidaire de la culture en favorisant les offres de proximité ;
- Favoriser la convivialité et les rapports coopératifs.
- Favoriser la convivialité et des rapports coopératifs.